

## Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

### Déclaration du groupe CFDT

Cette résolution nous donne l'occasion d'insister à nouveau, après plusieurs avis du CESE dont celui de 2013 : « agir pour la biodiversité » sur les recommandations passées et de les enrichir pour les rendre plus ambitieuses encore. Car, force est de constater que malgré les Stratégies, plans et lois, l'érosion de la biodiversité se poursuit.

Nous soutenons bien entendu pleinement les axes d'action portés dans ce texte : placer la biodiversité au cœur d'un projet collectif et fédérateur, renforcer sa gouvernance et sa déclinaison territoriale, consacrer les moyens humains et financiers nécessaires, améliorer les outils réglementaires et d'évaluation.

Une stratégie nationale de la biodiversité doit fixer des ambitions claires en termes de préservation et restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine pour toutes les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, l'agriculture, les transports, l'industrie... Une stratégie nationale doit se doter d'une gouvernance opérationnelle permettant d'embarquer tous les acteurs territoriaux, politiques, sociaux, économiques et associatifs.

En tant qu'organisation représentant les salariés nous souhaitons tout particulièrement rappeler l'importance dans les entreprises, non seulement d'informer et de former, mais d'impliquer les salariés, leur donner les moyens de jouer pleinement leur rôle en participant à la gouvernance et aux choix stratégiques en matière de protection de la biodiversité, notamment au sein des Comités Sociaux Economiques. Au niveau régional, les SRADDET, et les recommandations des conseils maritimes de façade, à qui pourrait être confiée la co-construction de la stratégie pour les zones marines, doivent pouvoir être évalués au regard du respect de la biodiversité.

L'association des citoyens est un levier essentiel à l'atteinte des objectifs de reconquête de la biodiversité dans les territoires tant en métropole que dans les Outre-mer.

La biodiversité est un bien vital pour l'humanité qui lui doit son existence et une grande partie de ses activités économiques. Comme le souligne cette résolution elle doit à ce titre être traitée en même temps et à même hauteur que le dérèglement climatique en veillant à la cohérence des politiques publiques sur ces deux sujets.

La CFDT a voté cette résolution.